

Relevé des décisions du Président
Prises en vertu de la délibération n° 110/2021 portant délégation de pouvoirs de
l'organe délibérant au Président

(Article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n° 121/2023 en cours

Question : puis-je savoir ce qui retarde cette décision ?

Décision n° 02/2024 portant approbation d'une convention de financement pour la mise en place de la tarification incitative au sein de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et investissements liés, par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Question : le 30/11/2022, plusieurs conseillers communautaires sont intervenus lors du vote de la délibération portant uniquement adoption du principe de mise en place d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (reomi). Vous aviez semblé les rassurer. Doit-on considérer que cette décision, entérine la modification ?

J'aurais souhaité, pour plus de clarté, de la faire passer en délibération plutôt qu'en décision ?

Décision n° 03/2024 portant attribution du lot n° 1 « fourniture de liaisons internet et de services de téléphonie fixe hébergés » de l'accord-cadre à bons de commande n° 2023-+PA-FCS-0014 relatif à la fourniture de services de communications électroniques à la société ADISTA, pour une durée de 2 ans, reconductible 1 fois, et un montant maximum de 145 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre (durée initiale et renouvellement)

Question : de quoi parle-t-on précisément ? et surtout, dans le cas d'une reconduction une troisième année, le montant de 145K€ resterait le même ou serait-il augmenté d'autant ?

Décision n° 04/2024 portant renouvellement de l'adhésion à l'association Essonne Développement pour l'année 2024 pour un montant de cotisation de 3 000 € TTC

Question : pouvez-vous me rappeler ce que nous apporte Essonne Développement et ce, depuis combien d'années ?

Décision n° 05/2024 portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le lot 1 de la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable (SDAEP), y compris Plan de Gestion et de la Sécurité de l'Eau (PGSSE), d'un montant de 864 706,18 €, soit 80% maximum du coût total

Question : Le ministère du travail, de la santé et des solidarités propose un guide technique et un outil excel sur le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). A quoi cette somme de 72 180€ correspond-elle ? (allons-nous faire appel à un cabinet extérieur) ?

Décision n° 06/2024 portant attribution du lot 1 « Schéma Directeur d’Alimentation d’Eau Potable (SDAEP), y compris Plan de Gestion et de la Sécurité de l’Eau (PGSSE) », de l’accord-cadre n° 2023-AO-PI-0001 relative à la réalisation du Schéma Directeur d’Alimentation d’Eau Potable (SDAEP), y compris Plan de Gestion et de la Sécurité de l’Eau (PGSSE) et étude portant sur l’aire d’alimentation de captage (AAC), à la société BC INGENIEURS CONSEILS,

à compter de sa notification et jusqu’à la réalisation complète des prestations, pour un montant forfaitaire de 684 051,0 € HT et 216 684,60 € HT pour la partie prix unitaires

Question : pouvez-vous être plus explicite dans la répartition des montants : montant forfaitaire + partie unitaire ?

Quelles sont les 3 autres entreprises ayant répondu ?

Décision n° 07/2024 portant approbation d’une convention de mise à disposition d’équipements aquatiques gérés par Cœur d’Essonne Agglomération pour les besoins du service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

Très bonne initiative...si... Question : qui va en profiter (centre aérés, maisons des jeunes ?) selon quelles modalités (revente, distribution) ? A quelle fréquence ? (une fois/semaine/mois ?)

Décision n° 08/2024 en cours

AVENANT N° 1 AU LOT 2 DU MARCHÉ N° 2021-FCS-0005 RELATIF A L’ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DE LOCAUX GERES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE AVEC LA SOCIETE RENOV ACTION PROPRETE

Question : (une la mise à jour de ce relevé en informant de cette décision est nécessaire). S’agit-il seulement du nettoyage des vitres ?

Décision n° 09/2024 portant demande de subvention auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), dans le cadre du dispositif « Eté culturel 2024 », pour l’année 2024, d’un montant de 25 000 € HT

Question : s’agit-il d’un montant forfaitaire ? Avons-nous un plan de dépenses à mettre en regard afin de justifier de cette demande ?

Décision n° 10/2024 portant signature d’une convention de prêt de canoës entre la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et le Collège Le Roussay, à titre gracieux, pour l’année scolaire 2023-2024

Question : je ne savais pas que nous disposions, à la CCEJR, de canoës ?

Décision n° 11/2024 en cours

Décision n° 12/2024 portant attribution d’un marché sans publicité ni mise en concurrence portant mise à disposition d’une plateforme de veille juridique et de ses services associés, pour 2 utilisateurs, avec la société DOCTRINE, pour une durée de 2 ans à compter du 7 février 2024 et un montant annuel de 3 141,00 € HT

Question : de quoi s'agit-il exactement ? Quelles sont ces deux personnes utilisatrices (postes) ?

Décision n° 13/2024 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur la réalisation d'une mission G2 PRO pour la réhabilitation de l'ancienne halle SNCF de Lardy à la société TECHNOSOL pour un montant de 3 400,00 € HT

Question : pas de question

Décision n° 14/2024 portant approbation d'une convention de mise à disposition temporaire à titre gracieux de la salle « Canopée », au sein du complexe du Jeu de Paume à Boissy-sous-Saint-Yon, pour les besoins du service petite enfance, pour l'année 2023-2024

Question : pas de question

Décision n° 15/2024 portant approbation d'un contrat pour la réservation d'un séjour avec FUTUROSCOPE DESTINATION, du mercredi 3 au jeudi 4 juillet 2024, pour un montant de 671,80 € TTC

Question : combien de personnes sont concernées ?